



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 02-10-2025 /

Dossier complet le : 24-11-2025 /

N° d'enregistrement : 006355/KK P

1 Intitulé du projet

Construction par l'Etablissement Public Campus Condorcet, sur son site à Aubervilliers, d'un bâtiment à haute performance environnementale destiné à accueillir les sièges et des locaux d'enseignement et de recherche de l'EHESS et de la FMSH

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ETABLISSEMENT PUBLIC CAMPUS

Raison sociale

ETABLISSEMENT PUBLIC CAMPUS

N° SIRET

13001637100036

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

ZALIO

Prénom(s)

Pierre-Paul

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération porte sur la construction d'un bâtiment à haute performance environnementale destiné à accueillir, d'une part, le siège et des locaux d'enseignement et de recherche de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), et d'autre part, des locaux nécessaires à l'hébergement des activités de la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH). Il se situe à Aubervilliers, au sein du Campus Condorcet. Le bâtiment EHESS-FMSH est le dernier bâtiment prévu par la convention tripartite signée en 2011 entre l'Etat, Grand Paris Aménagement et l'EPCC (Etablissement Public Campus Condorcet). Il s'agit donc, d'une part, de répondre aux exigences fonctionnelles de l'EHESS et de la FMSH, et d'autre part, de mener une réflexion globale à l'échelle du campus en prenant notamment en compte les enjeux de mutualisation des locaux déjà existants ainsi que les questions d'exploitation-maintenance du site. Le projet s'inscrit également dans une démarche exemplaire en matière de développement durable. Le futur bâtiment réunira les établissements EHESS et FMSH qui partagent actuellement les locaux du 54 boulevard Raspail à Paris. Ces activités seront relogées sur l'îlot 4 du Campus (qui représente une emprise de 10 467 m²). Cette emprise est vide, aucune

4.2 Objectifs du projet

Objectifs architecturaux : -les espaces d'enseignement sont dimensionnés pour répondre aux besoins de l'ensemble des effectifs à reloger de la communauté EHESS non accueillis sur le campus actuellement (personnels, doctorants, post doctorants, masterants et autres étudiants). -les espaces conçus doivent également intégrer une modularité importante afin de s'adapter aux évolutions fonctionnelles des services centraux et administratifs, ainsi qu'aux évolutions des pratiques pédagogiques et de recherche, qui entraînent des besoins immobiliers spécifiques. Objectifs environnementaux : -maîtriser les consommations énergétiques du futur bâtiment avec l'anticipation des différents seuils du décret tertiaire qui lui seront appliqués ; -prendre en compte les récentes évolutions réglementaires et anticiper les évolutions prévisibles à court terme : futurs objectifs du PLUi de Plaine Commune, décret « BACS », arrêtés et décrets régulation/calorifugeage, loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelable ; -inscrire le projet dans le cadre des documents d'orientation des politiques locales (SCRAE, SRCE...). Afin d'atteindre ces objectifs, le projet devra tenir compte : -d'une conception bioclimatique poussée permettant au futur bâtiment d'être intrinsèquement très performant du

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le terrain est vide, aucune construction n'y est présente. L'îlot est idéalement situé : au sud, à moins de 300 m, se trouve la station de métro Front populaire ligne 12 ; à l'ouest, le prolongement de la ligne de tramway T8 est attendu à l'horizon 2031. Le bâtiment doit être ouvert sur le cours des Humanités avec un jardin partagé, accessible à tous les usagers du campus pendant les heures d'ouverture. Le projet doit également mettre en relation les bâtiments EHESS phases 1 et 2 pour offrir une approche unitaire à l'établissement, idéalement par un lien physique. Le futur bâtiment sera mis en relation avec l'îlot 5 au nord, accessible depuis le prolongement de la rue Fantani Toure, qui accueille actuellement une résidence étudiante et proposera demain un terrain sportif. Les travaux de prolongement de la rue Fantani Toure (au nord de la parcelle du projet) seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Plaine Commune. Ces travaux ne s'intègrent donc pas dans le périmètre de l'opération EHESS-FMSH. Cette nouvelle voie sera destinée uniquement aux mobilités douces (piétons, vélo, trottinettes, ...) et aux véhicules pompiers. Le futur bâtiment EHESS-FMSH est organisé sur R+6 autour d'un jardin central d'environ 1 700 m², ainsi que d'un sous-sol. Le bâtiment affiche une surface utile de 13 142 m² et une surface de plancher de 18 096 m², représentant un ratio SDP / SU de 1,38. Par ailleurs, le projet offre aux usagers une surface de pleine terre de 50% à l'échelle de l'unité foncière, conformément au PLUi (en cours de révision). Intentions paysagères : a) Cloître de 2 170 m² et Jardin des Humanités de 1 715 m² avec une vocation d'îlot de fraîcheur urbain, pense comme le cœur de l'EHESS et de la FMSH ; b) Jardin de la biodiversité ouvert à tous ; c)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La maîtrise d'ouvrage souhaite que le futur bâtiment soit exemplaire sur le plan de l'exploitation-maintenance. Il souhaite que soit maîtrisée, le plus en amont possible, le budget de fonctionnement, d'exploitation et de maintenance de son futur bâtiment, tout en conciliant cet objectif avec celui des coûts d'investissement. Pour cela, il est souhaité que la MOE développe son projet à travers une démarche en coût global, et que celle-ci soit menée tout au long du projet, depuis les études de conception jusqu'à la livraison du bâtiment, en passant par l'exécution sur le chantier. Cette approche en coût global vise notamment à permettre les arbitrages nécessaires entre investissement, usage, exploitation et maintenance. Ainsi, il sera toujours préféré un choix d'investissement en équipement initial dans la mesure où celui-ci apporte un réel gain. Les concepteurs offriront des approches comparatives et chiffrées en coût global au maître d'ouvrage pour la bonne compréhension de ses choix - et ce dès la phase esquisse. La MOA souhaite également que le projet s'inscrive dans une démarche d'harmonisation des pratiques entre les différents bâtiments du Campus Condorcet. Une mission spécifique de commissionnement sera mise en œuvre. Elle devra être réalisée par un prestataire spécialisé, appelé agent de commissionnement ou commissionneur, dédié à la mission. Elle a pour objectif d'assurer la cohérence et la pertinence de la conception, de la réalisation et de l'exploitation pour garantir les objectifs de consommations énergétiques (notamment atteinte du Cabs 2050 découlant du DEET) et de maîtrise des consommations d'eau potable.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Implantation en U. Gabarit de 26 m. Epaisseur principale de 12,90 m et une trame de facade de 1,35 m. Surface utile de 13 142 m ² et surface de plancher de 18 096 m ² , soit un ratio SDP/SU de 1,38.	(18 096 , m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° "

Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le territoire est couvert par le PPBE de la Metropole du Grand Paris approuvé le 04/12/2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est concernée par un PPRN lié au risque de dissolution de gypse approuvé par arrêté préfectoral le 21/03/1986. La commune n'est pas concernée par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Les données « pollution » présentées mettent en évidence : Pour les enjeux sanitaires, une nappe d'eaux souterraines avec un phénomène de dégazage et de transfert dans la zone non saturée de composés volatiles (TCE, ses métabolites, entre autres). L'état de qualité chimique des sols en termes de gaz de sol est méconnu et doit faire l'objet d'une évaluation de son évolution en période
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La zone du projet est localisée dans la ZRE de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu dans le cadre des futurs travaux.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucune modification ou drainage prévisible des masses d'eau souterraine ne sera réalisée.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le terrain est actuellement vide. Un niveau partiel de sous-sol sera créé. Cependant, le volume de terre sera réutilisé pour les espaces paysagers et/ou trié et évacué si nécessaire, et conformément aux études de dépollution en cours d'exécution.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Non, il n'est pas prévu que des ressources naturelles du sol ou sous-sol soient utilisées.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera raccorde aux reseaux existants conformément a l'etude de geolocalisation des reseaux realisee. Cela comprend le raccordement aux reseaux d'assainissement, d'alimentation en eau potable, la lutte contre l'incendie. Par ailleurs, le projet sera aussi raccorde au reseau de chaleur urbain de la ville.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le terrain est caracterise par la presence d'une pelouse et d'une quinzaine d'arbres recemment plantes (environ 4 ans). Conformement au diagnostic ecologique realise : - aucun habitat humide n'a ete recense - concernant la flore, aucune espece vegetale patrimoniale protegee n'a ete observee - trois especes vegetales exotiques envahissantes ont ete observees - les enjeux
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche se situe a 3km au nord du terrain (sites de Seine Saint Denis). Le site est separe de ce zonage par de grandes agglomerations urbaines ce qui rend difficile le deplacement des especes vers le site. Aucune espece determinante de ce zonage est jugee potentielle sur la zone d'etude. Ainsi l'enjeu associe a ce zonage est faible.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers et maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet n'est pas concerne par le risque PPRN. Cependant, le site est concerne par la remontee de nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de modification du trafic. Cependant, une voie de circulation douce sera crée au nord du projet (en partenariat avec Plaine Commune) afin de favoriser les déplacements de vélos et piétons.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les seules nuisances se limiteront a la phase travaux. Cependant, l'impact sera limite du fait de la mise en place d'une charte chantier a faibles nuisances.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	D'apres les cartographies de Bruitparif, le site du Campus Condorcet n'est pas impacte par le bruit ferroviaire et le bruit aerien. Le site est impacte par les nuisances sonores des voies routieres a proximite. L'impact acoustique se
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les emissions lumineuses engendrees par le projet seront dues a la presence des bureaux et de l'eclairage exterieur. Cependant, une attention particuliere sera demandee a l'equipe de MOE pour que la conception de l'eclairage
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site du Campus Condorcet Aubervilliers est impacte par une pollution lumineuse tres significative et omnipresente, caracteristique des tres grands centres urbains et grandes metropoles regionales et nationales
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Des rejets classiques de type CTA et systemes de ventilation et hotte du restaurant universitaire.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	La gestion des eaux pluviales sera réalisée au niveau de la parcelle du projet (toitures végétalisées et noues de retention des eaux sont notamment prévues).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Des déchets classiques type ménager seront produits par l'utilisation des bureaux, du restaurant et de la cafétéria.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Il n'y a pas de patrimoine sensible à proximité du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas des modifications sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet a déjà fait l'objet d'une première étude d'impact. Considérant que les données du projet ont très peu évoluées (la surface a été réduite par rapport au premier dossier déposé, le périmètre du terrain n'a pas été modifié, etc). Il n'y a pas d'incidence cumulée avec les autres opérations sur le campus (notamment l'opération EPHE).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Trois études d'impacts ont déjà été réalisées à l'échelle du campus : - Étude réalisée lors du dépôt du permis pour la construction de la première phase du campus. Avis de la MRAE le 29/08/2016 - Étude d'impact actualisée dans le cadre de la construction du site de Porte de la Chapelle. Avis de la MRAE le 08/11/2019 - Étude d'impact actualisée dans le cadre de la construction de l'opération EPHE. Avis de la MRAE le 22/05/2025 L'opération EHESS-FMSH est la dernière opération immobilière du campus. Le périmètre et l'étendue de l'opération figuraient déjà sur le programme initial du campus qui a fait l'objet de l'étude d'impact (avis de la MRAE du 29/08/2016). Les résultats disponibles issus des évaluations précédentes n'ont pas démontré d'incidence sur le projet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin de limiter les impacts du projet en phase travaux, une charte « chantier à faibles nuisances » sera mise en place. Cette charte aura comme principaux thèmes : 1) Réduction des nuisances (bruit, poussières) causées aux riverains et usagers du campus par le chantier ; 2) Limitation des risques de pollution des eaux et du sol lors du chantier ; 3) Tri et réduction des déchets de chantier mis en décharge ; 4) Accessibilité et sécurité sur le chantier. En outre, d'un point de vue environnementale, le projet respectera à minima la RE 2020 avec une anticipation du seuil carbone 2028. Une quantité notable des matériaux issus du réemploi sera utilisée, ainsi que des matériaux biosourcés (exigences du label bâtiment biosource niveau 1). Cette stratégie environnementale ambitieuse s'appuie sur la démarche BDF (Bâtiment Durable Francilien) niveau argent. Enfin, d'un point de vue d'exploitation-maintenance, les objectifs principaux sont : 1) Maîtriser et optimiser le coût global, dont les consommations énergétiques ; 2) garantir le confort des usagers et riverains ; 3) Pérenniser le bâtiment dans le temps ; 4) Faciliter l'entretien et la maintenance ; 5) Standardiser et homogénéiser des ouvrages entre le nouveau bâtiment et les bâtiments existants sur le campus ; 6) Évolutive des installations.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'impact a récemment été actualisée dans le cadre du projet de l'EPHE sur le campus (voir document en annexe). Cette étude est annexée au permis de construire de l'opération EPHE. La saisine de l'autorité environnementale est intervenue le 20 mars 2025 et le permis est actuellement en cours d'instruction. Nous souhaiterions recueillir votre avis quant à la possibilité d'être dispensés d'une nouvelle actualisation de l'étude d'impact, compte tenu de la mise à jour très récente effectuée lors du dépôt du permis de construire de l'EPHE.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Certain

Prénom Carolina

Qualité du signataire Directrice d'operations

À Aubervilliers

Fait le 29-09-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)